



FFvolley

Lundi 3 mars 2025

**Présentation de la
formation**

DEJEPS 25-56

Organisée par la FF Volley

Sommaire

Généralités sur la formation DEJEPS FFVolley

Quelques informations concernant les 3 premières promotions

Projection sur la session 2025-2026

Comment candidater ?

Financer ma formation

Planning prévisionnel

Outils pour employeurs



Généralités

Place du DEJEPS dans la hiérarchie des diplômes d'Etat :

Il existe 3 diplômes d'Etat dans le champ de la professionnalisation des entraîneurs en Volley-Ball :

- **BP JEPS : prérogatives d'actions d'initiation et d'encadrement d'équipes jusqu'aux premiers niveaux de compétition national (Pré-nationale),**
- **DEJEPS : prérogatives d'encadrement d'équipes de compétition (jusqu'au niveau Elite),**
- **DESJEPS: prérogatives d'encadrement d'équipes professionnelles ou de centres de formation.**



Généralités

Comme le BPJEPS et le DESJEPS, le DEJEPS est une formation professionnalisante qui se réalise en alternance.

Elle réunit à minima 3 interlocuteurs :

- Le stagiaire
- Le centre de formation (la FF Volley)
- La structure d'alternance (un club, un comité, une ligue, ...)

- Possiblement un CFA (Centre de formation d'apprentis) si le stagiaire à moins de 30 ans à la date de signature du contrat.



Généralités

Le déroulement de l'enseignement se réalise entre

- Enseignement académique en **centre de formation** (700 H pour le DEJEPS pour un parcours complet)
- Enseignement du métier dans la **structure d'accueil** avec laquelle le stagiaire a prévu son alternance (500 heures pour le DE pour un parcours complet) en lien avec un **Tuteur** ou **Maitre d'Apprentissage**



Généralités

Le DEJEPS est organisé en 4 Unités capitalisables (UC) :

- Les UC 1&2 ont trait à la compétence de conception et de mise en œuvre d'un projet de développement de la structure d'accueil.
- Les UC 3&4 ont trait à la compétence liée à l'encadrement du volley-ball et des disciplines associées.



Spécificités de la formation organisée par la FFVolley

Prérequis à l'entrée en formation :

- Etre licencié(e) FFVolley depuis à minima deux saisons
- Etre titulaire de la qualification fédérale DRE1
- Etre titulaire d'une diplôme type PSC1 ou équivalent
- Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du volley-ball

L'ensemble des pièces est à envoyer avec le dossier de candidature.



Spécificités de la formation organisée par la FFVolley

Les UC 1&2 sont organisées et encadrées par le CREPS des Pays de la Loire.

- Pour la session 25-26, le volume de formation est de 196 heures (28 %),
- 136 heures de FEAD, dont une grande partie est réalisée en asynchrone.
- 4 regroupements en présentiel

Les UC 3&4 sont organisées et encadrées par la FFVolley.

- Le volume de formation sur ces UC est de 504
- heures.
- Une partie des enseignements est réalisée en distanciel synchrone (72 heures).
- Toute la partie pédagogique est réalisée en présentiel (11 regroupements).



Spécificités de la formation organisée par la FFVolley

Il est possible d'avoir des allègements de formation sur les UC 3&4 :

Tout module de formation fédéral acquis à la date du positionnement peut alléger le temps de formation.

Les épreuves de certification restent cependant à réaliser.

Les titulaires du DNE1 et DNE2 obtiennent une équivalence des UC 3&4.

Il ne reste plus qu'à passer les UC 1&2.



Session 22-23



12 stagiaires, 1 femme et 11 hommes



6 apprentis



9 diplômés



Aura : 3
Bretagne : 3
Grand Est : 1
Normandie : 1
Nouvelle Aquitaine : 1
Pays de la Loire : 3



4 parcours UC1&2 uniquement
2 parcours allégés UC 3&4
6 parcours complets

Session 23-24



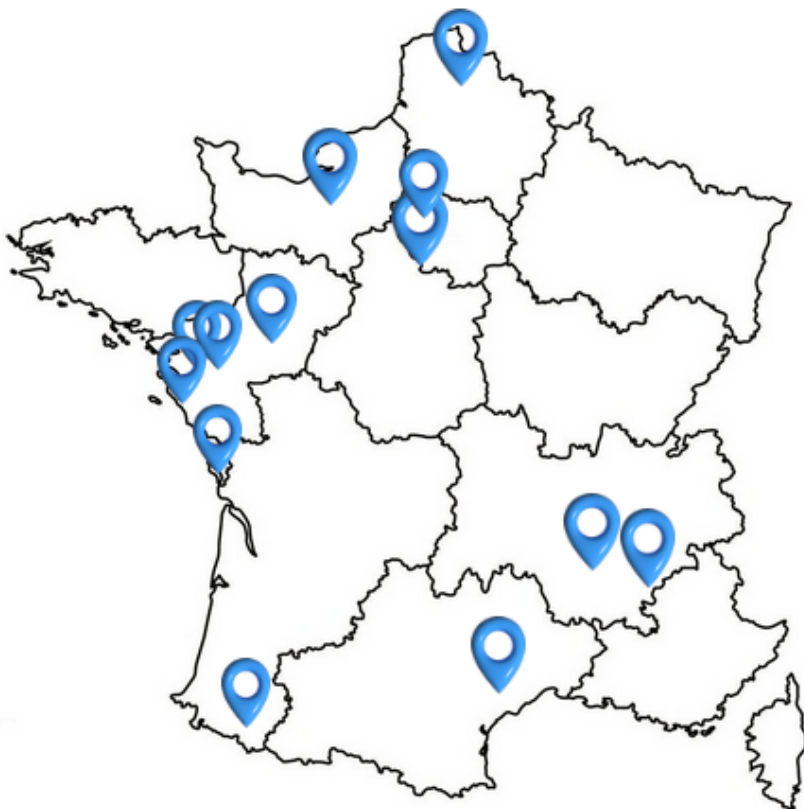
13 stagiaires, 13 hommes



9 apprentis



11 diplômés



Aura : 2
Hauts de France : 1
Ile de France : 2
Normandie : 1
Nouvelle Aquitaine : 2
Occitanie : 1
Pays de la Loire : 4

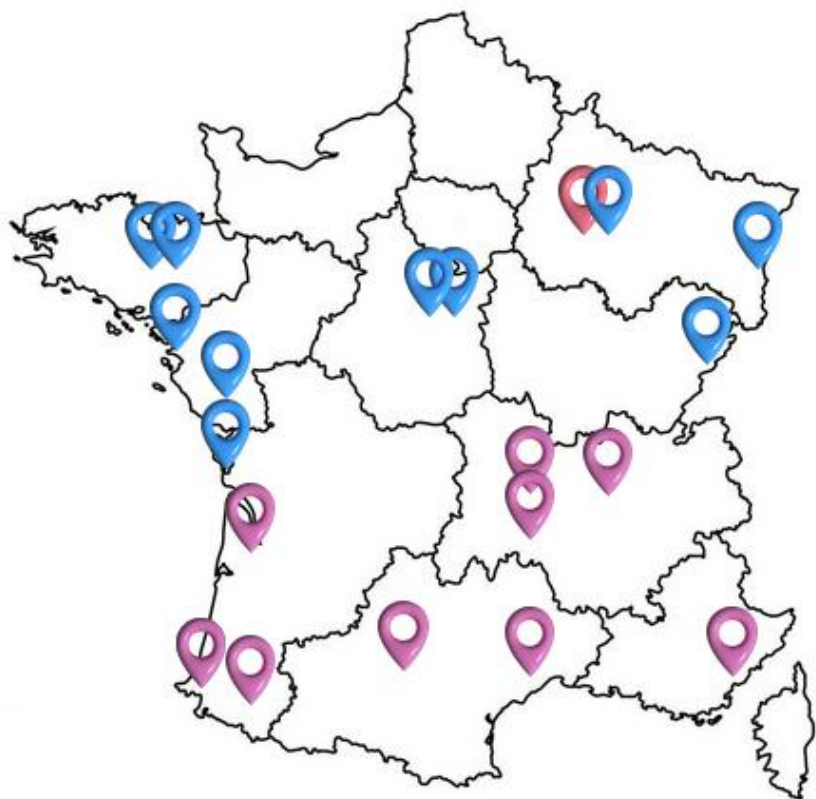


1 parcours UC1&2 uniquement
4 parcours allégés UC 3&4
8 parcours complets

Session 24-25



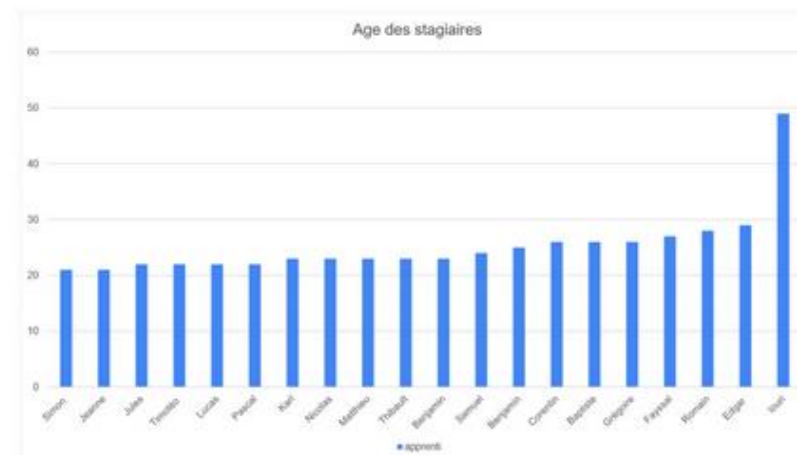
**20 stagiaires,
19 hommes, 1 femme**



Aura : 3
Bourgogne Franche Comté : 1
Bretagne : 2
Centre Val de Loire : 2
Grand Est : 3
Nouvelle Aquitaine : 4
Occitanie : 2
PACA : 1
Pays de la Loire : 2

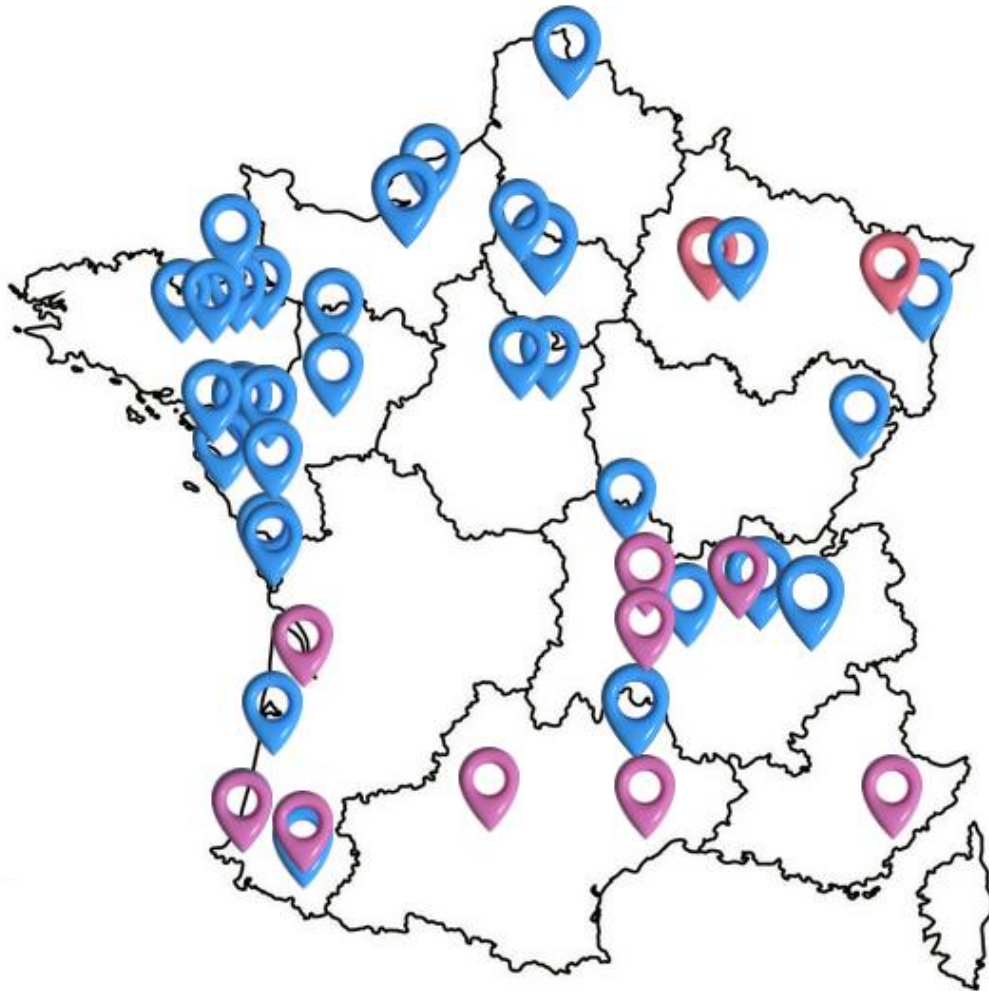


19 apprentis



**8 parcours allégés UC 3&4
12 parcours complets**

Implantation géographique des stagiaires formés sur les 3 sessions



Aura : 8
Bourgogne Franche Comté : 1
Bretagne : 5
Centre Val de Loire : 2
Grand Est : 3
Hauts de France : 1
Ile de France : 2
Normandie : 2
Nouvelle Aquitaine : 7
Occitanie : 3
Provence Côte d'Azur : 1
Pays de la Loire : 9



20 diplômés

Promotion 2025-2026

Ouverture de la session « Nord » limitée à 14 stagiaires

Ouverture d'une session « Sud » conditionnée à minimum 8 stagiaires

Total de 22 places à pourvoir conditionnées à l'origine géographique des candidats.

12 mois de formation de fin juin 2025 à fin juin 2026



Promotion 2025-2026

Dates à retenir :

- Clôture des préinscriptions le 30 avril 2025
- Tests de sélection les 19 et 20 mai 2025 à Nantes (CREPS des Pays de la Loire) **en présentiel obligatoire** (sauf Territoires Ultramarins)
- Positionnement les 21 et 22 mai 2025 en visioconférence
- Début de la formation le 16 juin 2025 (présentiel Nantes)
- Fin de la formation le 18 juin 2026
- Jury final le 29 juin 2026



Promotion 2025-2026

Organisation pédagogique

- **UC 1&2**
 - 198 heures
 - 4 regroupements en présentiel à Nantes et Sablé sur Sarthe
 - 136 heures de travail en distanciel, principalement asynchrone
- **UC 3&4**
 - 502 heures (parcours complet)
 - 11 regroupements en présentiel (de 3 à 5 jours)
 - 72 heures de formation en distanciel
 - 54 heures de participation CRE de votre région
 - Immersion Pôle France Masculin (Montpellier), Féminin et Beach (Toulouse), équipe de France Volley-Assis (Vichy)
- **Pas deux semaines à suivre en présentiel (sauf exception).**



Comment candidater :

Etape 1 :

Pré-inscription sur le site fédéral : onglet "Se former", « Entraîneurs », "DIPLÔMES D'ÉTAT", paragraphe "DEJEPS Volley-ball", puis cliquer sur « LIEN VERS DOSSIER DE PRE-CANDIDATURE »

Accueil >> SE FORMER >> ENTRAÎNEURS >> DIPLÔMES D'ÉTAT

- > Diplômes d'Etat
- > BP JEPS VOLLEY
- > DE JEPS VOLLEY
- > DESJEPS VOLLEY

DE JEPS VOLLEY

POUR CANDIDATER:

Je vérifie mes pré requis et je renseigne le [dossier de pré-inscription](#)

- **Je n'ai pas le PSC1**: je recherche une session pour être titulaire du PSC1 au plus tard le jour de l'entretien de positionnement.
- **Je n'ai pas le DRE1** ou ma ligue ne propose plus de session: je m'inscris sur un certificat ou une session dans une autre Ligue.

Une fois votre dossier de pré inscription confirmé par le pole formation professionalisation, vous recevrez une lien afin de constituer votre dossier de candidature composé des éléments ci-dessous.

Il sera à transmettre à Michel LEVI DI LEON sous format numérisé avant le 30 avril 2025

VISIO D'INFORMATION LE 03mars 2025 à 18h30:
JE M'INSCRIS

DOCUMENT PRESENTE LORS DE LA VISIO

[LIEN VERS LA VISIOCONFERENCE](#)

Votre pré-candidature sera étudiée pour vérifier que vous détenez bien les prérequis exigés.

Si tel est le cas vous recevrez le lien d'inscription.

Si tel n'est pas le cas, vous serez informé des manques à combler pour pouvoir participer aux épreuves de sélection.



Comment candidater :

Etape 2 :

Fournir les pièces numérisées suivantes :

- 1/ Carte nationale d'identité recto-verso (1 seul document),
- 2/ Photo d'identité,
- 3/ Extrait de casier judiciaire N°3,
- 4/ Diplôme PSC1 ou équivalent (attention l'attestation de participation à la formation sera refusée),
- 5/ Copie de la carte professionnelle du tuteur,
- 6/ **Certificat médical type à télécharger (tout autre document sera refusé),**
- 7/ **Fiche engagement structure pour alternance, document à télécharger,**
- 8/ Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les personnes nées en 1997 et après,
- 9/ Titre de séjour pour les ressortissants étrangers,
- 10/ Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
- 11/ **Lettre de motivation et projet professionnel envisagé**



Comment candidater :

Etape 3 :

Epreuves de sélection pour les personnes retenues suite à la réception des dossiers COMPLETS

CREPS des Pays de la Loire (Nantes) en présentiel

- Lundi 19 mai :
 - 14h00 : accueil et vérification des dossiers
 - **14h30 : épreuve écrite** (sujet général) de 2h00
 - 17h00 début des **entretiens de motivation**
- Mardi 20 mai :
 - 9h00 à 18h00 suite des **entretiens de motivation (30 minutes par candidat)**
 - 12h00 à 14h00 : **TEST TECHNIQUES D'ENTRAÎNEURS** (services haut et bas, frappes d'attaque et lancer de balles)
 - 19h00 : diffusion de la **liste des candidats retenus**
- Mercredi 21 et jeudi 22 mai : positionnement en visioconférence (30 minutes par candidat)



Inscription définitive :

- A l'issue du positionnement, la FFVolley établit la convention ou le contrat de formation, sur la base de l'entretien de positionnement, et l'envoie à la structure d'accueil si salarié, au stagiaire si financement personnel.
- Versement des frais de formation (première échéance avant le début de la formation, puis janvier 2026 et avril 2026), avec le retour de la convention de formation signée par les parties.
- Début de la formation le lundi 16 juin en présentiel à Nantes
- Toute absence non justifiée à un temps de formation (cf.RI des formations FFVolley) entraîne l'invalidation de la convention ou contrat de formation : suspension des prises en charge, et ajournement du stagiaire. L'ensemble des engagements financiers est dû.



Financement

Diverses possibilités de prise en charge :

- Si salarié(e) d'une structure, prise en charge des frais de formation par l'OPCO (AFDAS).
- Possibilité de prise en charge partielle Pôle Emploi.

Frais de formation :

- Coût pédagogique de la formation prise en charge AFDAS : 14 € de l'heure, soit 9800 € pour un parcours complet.
- Coût pédagogique de la formation "individuelle" : 10 € de l'heure, soit 7000 € pour un parcours complet.
- Rajouter les frais de déplacements et les frais d'hébergements (estimation de l'ordre de 2000 € à 3500 €)
A négocier avec les structures d'accueil !



Planning prévisionnel (partiel)

juin-25				juillet-25				août-25				septembre-25				octobre-25					
		DE NORD	DE SUD			DE NORD	DE SUD			DE NORD	DE SUD			DE NORD	DE SUD			DE NORD	DE SUD		
S22	dim. 1			S27	mar. 1	DNE1 Mod 1 Opt du collectif VICHY		S31	ven. 1			S36	lun. 1	Projet		S40	mer. 1	UC 1-2 Presentiel NANTES			
	lun. 2				mer. 2						mar. 2				jeu. 2						
	mar. 3				jeu. 3						mer. 3				ven. 3						
	mer. 4				ven. 4						jeu. 4				sam. 4						
S23	jeu. 5			S28	sam. 5	DNE1 Mod 2 Perf du joueur		S32	mar. 5			S37	ven. 5			S41	dim. 5				
	ven. 6				dim. 6						sam. 6				lun. 6		DNE 1 M7 S1 Stress 14h00-16h30				
	sam. 7				lun. 7						jeu. 7				mar. 7		DNE 1 M7 S1 Stress 14h00-16h30				
	dim. 8				mar. 8						ven. 8				mer. 8						
S24	lun. 9	Pentecôte	Pentecôte	S29	mer. 9			S33	sam. 9			S38	lun. 9	DNE1 M6 S1 9H-12		S42	jeu. 9	DNE 1 M7 S1 Stress 14h00-16h30			
	mar. 10				jeu. 10				dim. 10				mer. 10	DNE1 M6 S2 9H-12			ven. 10	DNE 1 M7 S1 Stress 14h00-16h00			
	mer. 11				ven. 11				lun. 11				jeu. 11	DNE1 M6 S3 9H-12			sam. 11				
	jeu. 12				sam. 12				mar. 12				ven. 12	DNE1 M6 S4 9H-12			dim. 12				
	ven. 13				dim. 13				mer. 13				sam. 13				lun. 13	DNE 1 M7 S1 Stress 14h00-16h30			
	sam. 14				lun. 14	F. Nationale	F. Nationale		jeu. 14				dim. 14				mar. 14	Environnement fédéral FFVolley			
	dim. 15				mar. 15	Projet			ven. 15	Assomption	Assomption		lun. 15	Projet			mer. 15				
S25	lun. 16	Ouverture formation DEJEPS NANTES		S30	mer. 16	Projet		S34	mar. 16			S39	mar. 16	Projet		S43	jeu. 16				
	mar. 17						jeu. 17		Projet		dim. 17				mer. 17				ven. 17		
	mer. 18						ven. 18		Projet		lun. 18				jeu. 18				sam. 18		
	jeu. 19						sam. 19				mar. 19				ven. 19				dim. 19		
S26	ven. 20			S31	dim. 20			S35	mer. 20			S40	sam. 20			S44	lun. 20				
	sam. 21				lun. 21	Projet			jeu. 21				dim. 21				mar. 21				
	dim. 22				mar. 22	Projet			ven. 22				lun. 22	Projet			mer. 22				
	lun. 23				mer. 23				mar. 23				mar. 23	Projet			jeu. 23				
	mar. 24	DRE2 M3 P.PHYS 1 VICHY			jeu. 24				dim. 24				mer. 24				ven. 24				
	mer. 25	DNE1 M4 P.PHY 2 VICHY			ven. 25				lun. 25				jeu. 25				sam. 25				
S27	jeu. 26	DRE2 M1 Animateur Beach VICHY		S31	sam. 26			S35	mar. 26			S40	ven. 26			S44	dim. 26				
	ven. 27	DNE1 Mod 1 Opt du coll VICHY			dim. 27				mer. 27	Bloc technique 1 SABLE	Bloc technique 2 TOULOUSE		sam. 27				lun. 27				
	mar. 28				lun. 28				jeu. 28				dim. 28				mar. 28				
	dim. 29				mar. 29				ven. 29				lun. 29	UC 1-2 Presentiel NANTES			mer. 29				
	lun. 30				mer. 30				sam. 30	DRE2 M4 AFJ	DRE2 M4 AFJ		mar. 30				jeu. 30				
					jeu. 31				dim. 31								ven. 31				

PRESENTIEL

DISTANTIEL ASYNCHRONE

DISTANTIEL SYNCHRONE

Période stage CRE

IMMERSION PÔLES FRANCE

Planning prévisionnel (partiel)

novembre-25			décembre-25			janvier-26			février-26			
	DE NORD	DE SUD		DE NORD	DE SUD		DE NORD	DE SUD		DE NORD	DE SUD	
S44	sam. 1		S49	lun. 1	DNE2 M9 FORM DE FORM distanciel	S1	jeu. 1		S5	dim. 1	ouverture pré-inscriptions	
	dim. 2			mar. 2				ven. 2		lun. 2	DNE1 M5 Pédagogie Avancée SABLE	
S45	lun. 3	DNE2 M9 FORM DE FORM NANTES	DNE2 M9 FORM DE FORM TOULOUSE	mer. 3	Projet	S2	sam. 3		S6	mar. 3		
	mar. 4			jeu. 4			dim. 4	mer. 4				
	mer. 5			ven. 5	lun. 5		jeu. 5					
	jeu. 6			Projet	mar. 6		ven. 6					
	ven. 7				mer. 7	sam. 7						
	sam. 8				jeu. 8	dim. 8						
	dim. 9				ven. 9	lun. 9						
S46	lun. 10		S50	mar. 9	DNE2 M10 INSTRUCTEUR BEACH VOLLEY 30H00 TOULOUSE	S3	sam. 10		S7	mar. 10		
	mar. 11	Armistice		jeu. 11				dim. 11			mer. 11	
	mer. 12	DNE 1 M7 S1 Stress 14h00-16h30		ven. 12				lun. 12		DNE1 M8 Fondamentaux techniques renforcés 2h00 10h-12h	jeu. 12	
	jeu. 13	Projet		sam. 13				mar. 13			ven. 13	
	ven. 14	Projet		dim. 14				mer. 14		Projet	sam. 14	
	sam. 15			lun. 15			DRE2 M4	jeu. 15		Projet	dim. 15	
	dim. 16			mar. 16			DRE2 M4	ven. 16		Projet	lun. 16	
	lun. 17			mer. 17				sam. 17			mar. 17	
	mar. 18			jeu. 18			DRE2 M4	dim. 18			mer. 18	
	mer. 19			ven. 19			DRE2 M4	lun. 19		Stage Pôle France Indoor Masculin + DNE1 M8 MONTPELLIER	jeu. 19	
jeu. 20		sam. 20		mar. 20		ven. 20						
ven. 21		dim. 21		mer. 21		sam. 21						
sam. 22		lun. 22		jeu. 22		dim. 22						
dim. 23		mar. 23		ven. 23		lun. 23						
S47	lun. 24		S51	mer. 24		S4	sam. 24		S8	mar. 24		
	mar. 25	DRE2 M5		jeu. 25			dim. 25			mer. 25		
	mer. 26			ven. 26			lun. 26			jeu. 26		
	jeu. 20	DRE2 M6		sam. 27			mar. 27			ven. 27		
	ven. 21			dim. 28			mer. 28			sam. 28		
	sam. 22			lun. 29			jeu. 29					
S48	lun. 24	DRE2 M5 Sablé	S52	mar. 30		S5	ven. 30		S9			
	mar. 25			mer. 31			sam. 31					
	mer. 26											
	jeu. 27	DRE2 M6 Sablé										
	ven. 28											

PRESENTIEL

DISTANTIEL
ASYNCHRONE

DISTANTIEL
SYNCHRONE

Période stage
CRE

IMMERSION
PÔLES FRANCE

Planning prévisionnel (partiel)

mars-26				avril-26				mai-26				juin-26			
		DE NORD	DE SUD			DE NORD	DE SUD			DE NORD	DE SUD			DE NORD	DE SUD
S9	dim. 1			S14	mer. 1			S18	ven. 1	F. Travail	F. Travail	S23	lun. 1	Certifications UC 1&2 et 3&4 NANTES	
	lun. 2				jeu. 2				sam. 2		mar. 2				
mar. 3	Projet		ven. 3				dim. 3		mer. 3		mer. 3				
mer. 4	Projet		sam. 4				lun. 4		jeu. 4		jeu. 4				
S10	jeu. 5			S15	dim. 5	Pâques	Pâques	S19	mar. 5	Péda formative	Péda formative	S24	ven. 5		
	ven. 6				lun. 6				mer. 6		mer. 6			sam. 6	
S11	sam. 7			S16	mar. 7			S20	jeu. 7			S25	dim. 7		
	dim. 8				mer. 8	DNE2 M11 VOLLEY ASSIS Niveau 2 VICHY 20h			ven. 8	F. Victoire	F. Victoire		lun. 8		
S12	lun. 9	Stage Pôle France Féminin		S17	jeu. 9			S21	sam. 9			S26	mar. 9		
	mar. 10	TOULOUSE			ven. 10				dim. 10		dim. 10			jeu. 11	
S13	mer. 11			S18	sam. 11			S22	lun. 11			S27	ven. 12		
	jeu. 12				lun. 13				mar. 12		mer. 13			sam. 13	
S14	ven. 13			S19	mar. 14			S23	jeu. 14	Ascension	Ascension	S24	dim. 14		
	sam. 14				mer. 15				ven. 15		ven. 15			lun. 15	
S15	dim. 15			S20	jeu. 16			S24	sam. 16			S25	mar. 16		
	lun. 16				ven. 17				dim. 17		dim. 17			jeu. 18	
S16	mar. 17			S21	sam. 18			S25	lun. 18	UC 1&2 PREPA ORAL+ Dossier form de form NANTES		S26	ven. 19		
	mer. 18				dim. 19				mar. 19		mer. 20			ven. 19	
S17	jeu. 19			S22	lun. 20			S26	jeu. 21			S27	sam. 20		
	ven. 20				mer. 21				ven. 22		ven. 22			lun. 22	
S18	sam. 21			S23	mer. 22			S27	sam. 23			S28	mar. 23		
	dim. 22				jeu. 23				dim. 24		dim. 24			mer. 24	
S19	lun. 23	projet SABLE		S24	ven. 24			S28	lun. 25	Pentecôte	Pentecôte	S29	jeu. 25		
	mar. 24	Péda formative			sam. 25				mar. 26		mar. 26			ven. 26	
S20	mer. 25			S25	dim. 26			S29	mer. 27			S30	sam. 27		
	jeu. 26				lun. 27				jeu. 28		jeu. 28			dim. 28	
S21	ven. 27			S26	mar. 28			S31	ven. 29			S32	lun. 29	JURY FINAL	
	sam. 28				mer. 29				ven. 29		ven. 29			lun. 29	JURY FINAL
S22	dim. 29			S27	jeu. 30			S32	sam. 30			S33	mar. 30		
	lun. 30				dim. 31				dim. 31		dim. 31			mar. 30	

PRESENTIEL

DISTANTIEL ASYNCHRONE

DISTANTIEL SYNCHRONE

Période stage CRE

IMMERSION PÔLES FRANCE

Planning prévisionnel annuel

juin-25		juillet-25		août-25		septembre-25		octobre-25		novembre-25		décembre-25		janvier-26		février-26		mars-26		avril-26		mai-26		juin-26					
DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD	DE NORD	DE SUD				
dim. 1		mar. 1	DNES Mod 1 Opt du collectif WOHY	ven. 1		lun. 1	Projet	mer. 1	UC 1-2 Présentiel NANTES	ven. 1		dim. 1	DNES Mod 1 Opt du collectif WOHY	dim. 1		mar. 1	ouverture pré-inscriptions	ven. 1	F. Travail	F. Travail	lun. 1		dim. 1		mar. 1	Certification UC 1&2 et S&A NANTES			
lun. 2		mer. 2		dim. 2		mar. 2		jeu. 2		ven. 2		lun. 2		mar. 2		jeu. 2		ven. 2				dim. 2		lun. 2		mer. 2			
mar. 3		ven. 3		lun. 3		mer. 3		jeu. 3		ven. 3		mar. 3		ven. 3		dim. 3		lun. 3				mar. 3		jeu. 3		ven. 3			
jeu. 4		dim. 4		mar. 4		jeu. 4		ven. 4		dim. 4		jeu. 4		dim. 4		mar. 4		jeu. 4				dim. 4		lun. 4		mer. 4			
ven. 5		lun. 5	DNES Mod 2 Parf du joueur	mar. 5		mer. 5		jeu. 5		ven. 5		dim. 5		lun. 5		mar. 5		jeu. 5				dim. 5	Pâques	Pâques	lun. 5		mer. 5		
dim. 6		mer. 6		ven. 6		dim. 6		lun. 6		mer. 6		jeu. 6		ven. 6		dim. 6		lun. 6				dim. 6		mar. 6		ven. 6		dim. 6	
lun. 7		jeu. 7		dim. 7		lun. 7		mer. 7		jeu. 7		ven. 7		dim. 7		lun. 7		mer. 7				dim. 7		jeu. 7		ven. 7		dim. 7	
mar. 8		ven. 8		lun. 8		mer. 8		jeu. 8		ven. 8		dim. 8		lun. 8		mer. 8		jeu. 8				dim. 8		mar. 8		ven. 8		dim. 8	
jeu. 9	Pentathlon	dim. 9		mar. 9		jeu. 9		ven. 9		dim. 9		lun. 9		mer. 9		jeu. 9		ven. 9				dim. 9		lun. 9		mer. 9		dim. 9	
ven. 10		lun. 10		mer. 10		jeu. 10		ven. 10		dim. 10		lun. 10		mer. 10		jeu. 10		ven. 10				dim. 10		lun. 10		mer. 10		dim. 10	
dim. 11		mer. 11		ven. 11		dim. 11		lun. 11		mer. 11		jeu. 11		ven. 11		dim. 11		lun. 11				dim. 11		mar. 11		ven. 11		dim. 11	
lun. 12		jeu. 12		dim. 12		lun. 12		mer. 12		jeu. 12		ven. 12		dim. 12		lun. 12		mer. 12				dim. 12		lun. 12		mer. 12		dim. 12	
mar. 13		ven. 13		lun. 13		mer. 13		jeu. 13		ven. 13		dim. 13		lun. 13		mer. 13		jeu. 13				dim. 13		lun. 13		mer. 13		dim. 13	
jeu. 14		dim. 14		mar. 14		jeu. 14		ven. 14		dim. 14		lun. 14		mer. 14		jeu. 14		ven. 14				dim. 14		lun. 14		mer. 14		dim. 14	
dim. 15		lun. 15		mer. 15		jeu. 15		ven. 15		dim. 15		lun. 15		mer. 15		jeu. 15		ven. 15				dim. 15		lun. 15		mer. 15		dim. 15	
lun. 16		mer. 16		ven. 16		dim. 16		lun. 16		mer. 16		jeu. 16		ven. 16		dim. 16		lun. 16				dim. 16		lun. 16		mer. 16		dim. 16	
mar. 17		jeu. 17		dim. 17		lun. 17		mer. 17		jeu. 17		ven. 17		dim. 17		lun. 17		mer. 17				dim. 17		lun. 17		mer. 17		dim. 17	
jeu. 18		ven. 18		lun. 18		mer. 18		jeu. 18		ven. 18		dim. 18		lun. 18		mer. 18		jeu. 18				dim. 18		lun. 18		mer. 18		dim. 18	
ven. 19		dim. 19		mar. 19		jeu. 19		ven. 19		dim. 19		lun. 19		mer. 19		jeu. 19		ven. 19				dim. 19		lun. 19		mer. 19		dim. 19	
dim. 20		lun. 20		mer. 20		jeu. 20		ven. 20		dim. 20		lun. 20		mer. 20		jeu. 20		ven. 20				dim. 20		lun. 20		mer. 20		dim. 20	
lun. 21		mer. 21		ven. 21		dim. 21		lun. 21		mer. 21		jeu. 21		ven. 21		dim. 21		lun. 21				dim. 21		lun. 21		mer. 21		dim. 21	
mar. 22		jeu. 22		dim. 22		lun. 22		mer. 22		jeu. 22		ven. 22		dim. 22		lun. 22		mer. 22				dim. 22		lun. 22		mer. 22		dim. 22	
jeu. 23		ven. 23		lun. 23		mer. 23		jeu. 23		ven. 23		dim. 23		lun. 23		mer. 23		jeu. 23				dim. 23		lun. 23		mer. 23		dim. 23	
dim. 24		lun. 24		mer. 24		jeu. 24		ven. 24		dim. 24		lun. 24		mer. 24		jeu. 24		ven. 24				dim. 24		lun. 24		mer. 24		dim. 24	
lun. 25		mer. 25		ven. 25		dim. 25		lun. 25		mer. 25		jeu. 25		ven. 25		dim. 25		lun. 25				dim. 25		lun. 25		mer. 25		dim. 25	
mar. 26		jeu. 26		dim. 26		lun. 26		mer. 26		jeu. 26		ven. 26		dim. 26		lun. 26		mer. 26				dim. 26		lun. 26		mer. 26		dim. 26	
jeu. 27		ven. 27		lun. 27		mer. 27		jeu. 27		ven. 27		dim. 27		lun. 27		mer. 27		jeu. 27				dim. 27		lun. 27		mer. 27		dim. 27	
dim. 28		lun. 28		mer. 28		jeu. 28		ven. 28		dim. 28		lun. 28		mer. 28		jeu. 28		ven. 28				dim. 28		lun. 28		mer. 28		dim. 28	
lun. 29		mer. 29		ven. 29		dim. 29		lun. 29		mer. 29		jeu. 29		ven. 29		dim. 29		lun. 29				dim. 29		lun. 29		mer. 29		dim. 29	
mar. 30		jeu. 30		dim. 30		lun. 30		mer. 30		jeu. 30		ven. 30		dim. 30		lun. 30		mer. 30				dim. 30		lun. 30		mer. 30		dim. 30	
jeu. 31		ven. 31		lun. 31		mer. 31		jeu. 31		ven. 31		dim. 31		lun. 31		mer. 31		jeu. 31				dim. 31		lun. 31		mer. 31		dim. 31	

PRESENTIEL

DISTANTIEL
ASYNCHRONE

DISTANTIEL
SYNCHRONE

Période stage
CRE

IMMERSION
PÔLES FRANCE

Nécessité de planifier le temps de travail du salarié

Salarié un entraîneur répond pour une structure à un besoin, notamment d'encadrement de groupes à l'entraînement et en compétition.

Les conditions d'exercices des salariés dans le champ du sport sont établies dans la CCNS (Convention Collective Nationale du Sport) publiée le 7 juillet 2005.

Sont notamment précisés :

- Les caractéristiques du contrat de travail (type, durée, missions, ...)
- Les temps de travail (temps hebdomadaire ou modulation annuelle)
- La classification et les rémunérations

Durant l'année de formation au DEJEPS, il est important de noter que le salarié sera en formation 50% environ de son temps de travail (pour un parcours complet).

Il est donc nécessaire de

- Planifier son temps de travail annualisé
- Prendre en compte les périodes de formation
- Prévoir sur ces périodes son mode de remplacement.



Outils de gestion du temps de travail

Parcours stagiaires réalisé lors du positionnement : permet de calculer le nombre d'heures de formation effectives

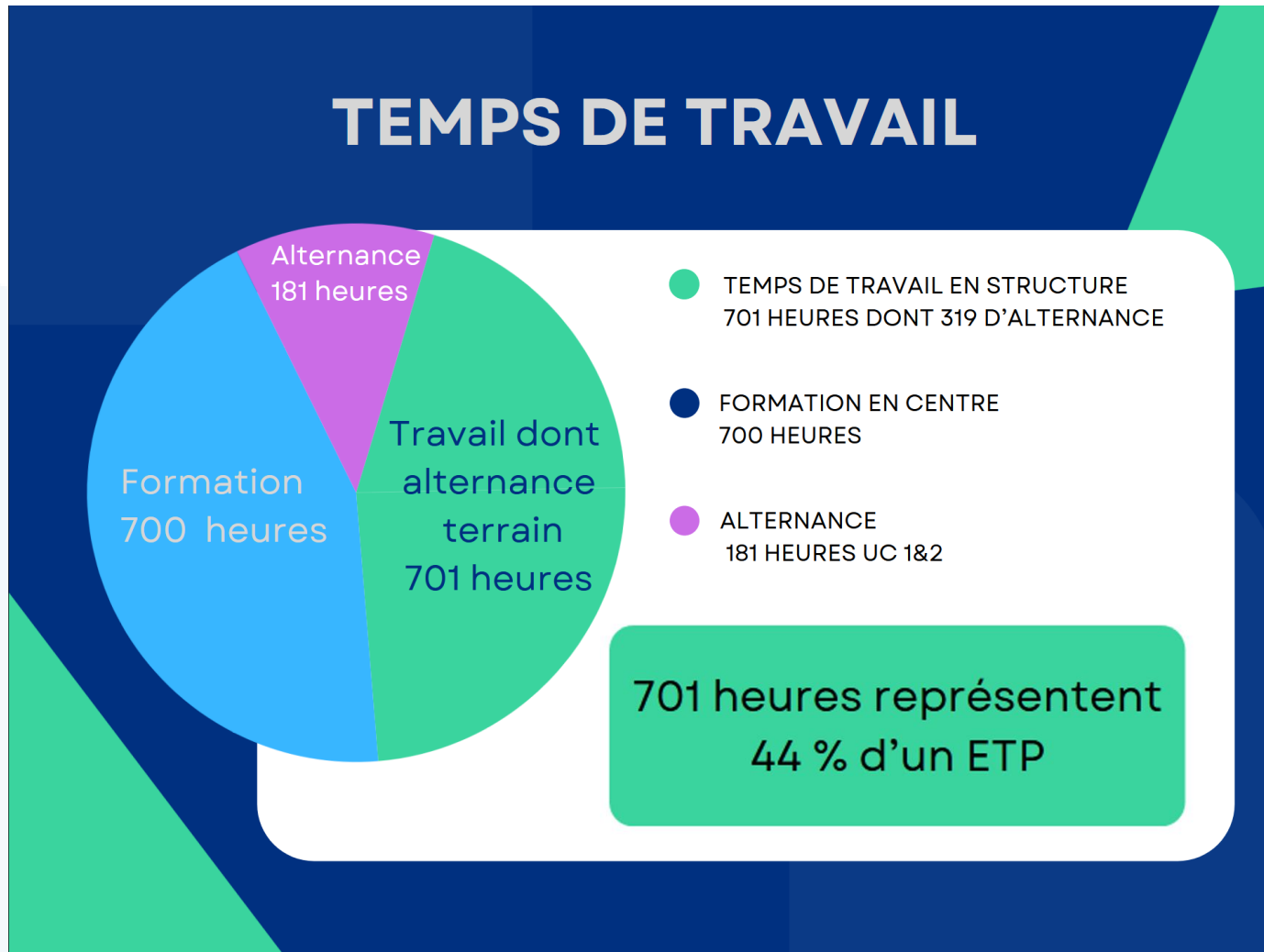
UC 3-4	DRE2 M5 Vb santé 1 Educateur	SABLE	FFV	51	16-déc	13h30	18-déc	12h30	1,5	13		13	Présentiel 8	X
UC 3-4	DRE2 M6 vb Assis 1 - Entraîneur	SABLE	FFV	51	18-déc	14h00	20-déc	12h30	1,5	14		14		X
UC 3-4	CRE	/		52-01	21-déc		05-janv							
UC 3-4	DNE2 M10 Instructeur beach	Stage commun TOULOUSE	FFV	2	06-janv	13h30	10-janv	12h30	4	30		30	Présentiel 9	X
UC 3-4	DNE2 M9 Formateur de formateurs	/	FFV	3	13-janv	9h30	13-janv	17h30	1		7	7		X
UC 3-4	DNE2 M9 Formateur de formateurs	/	FFV	3	14-janv	9h30	14-janv	17h30	1		7	7		X
UC 3-4	DNE2 M9 Formateur de formateurs	/	FFV	3	15-janv	9h30	15-janv	17h30	1		7	7		X
UC 3-4	DNE2 M9 Formateur de formateurs	/	FFV	3	16-janv	9h30	16-janv	17h30	1		7	7		X
UC 3-4	DRE2 M6 vb Assis 1 - Entraîneur	/	FFV	3	17-janv	10h00	17-janv	12h00	0,5		2	2		X
UC 3-4	DNE1 M8 Fondamentaux techniques renforcés	/	FFV	4	20-janv	10h00	20-janv	12h00	0,5		2	2		X
UC 3-4	DNE1 M8 Fondamentaux techniques renforcés	/	FFV	4	21-janv	9h00	21-janv	12h30	0,5		2	2		X
UC 1-2	Projet - Suivi du projet / Rétroplanning	/	CREPS	4	22-janv		22-janv		1		6	6		X
UC 1-2	Projet - Communication ou Budget	/	CREPS	4	23-janv		23-janv		1		6	6		X
UC 3-4	DRE2 M4 Volley Solid Citoyen	/	FFV	5	27-janv	9h00	27-janv	12h00	0,5		3	3		X
UC 3-4	DRE2 M4 Volley Solid Citoyen	/	FFV	5	28-janv	9h00	28-janv	12h00	0,5		3	3		X
UC 3-4	DRE2 M4 Volley Solid Citoyen	/	FFV	5	28-janv	9h00	28-janv	12h00	0,5		3	3		X
UC 3-4	DRE2 M5 Vb santé 1 Educateur	Visio DE NORD	FFV	5	29-janv	9h00	29-janv	12h00	0,5		3	3		X
UC 3-4	DRE2 M4 Volley Solid Citoyen	/	FFV	5	31-janv	9h00	31-janv	12h00	0,5		3	3		X
UC 3-4	DNE1 M5 Péda avancée	Stage commun SABLE	FFV	6	03-févr	13h30	06-févr	12h30	3	20		20	Présentiel 10	X
UC 3-4	DNE1 M8 Fondamentaux techniques renforcés	MONTPELLIER	FFV	8	17-févr	13h30	21-févr	12h30	3	16		16	Présentiel 11	X
UC 3-4	Pole france Masculin	MONTPELLIER	FFV	8	17-févr	13h30	21-févr	12h30	3	15		15		X
UC 3-4	CRE			7-10	FEV		FEV							
UC 1-2	Projet - Evaluation du projet	/	CREPS	10	03-mars		03-mars		1		6	6		X
UC 1-2	Projet - Evaluation du projet	/	CREPS	10	04-mars		04-mars		1		6	6		X
UC 3-4	Pole France féminin	Stage commun TOULOUSE	FFV	11	10-mars	13h30	13-mars	12h30	3	20		20	Présentiel 12	X
UC 1-2	Projet présentiel "préparation des certifications"	Stage commun SABLE	CREPS	14	31-mars	13h30	02-avr	12h30	2	16		16	Présentiel 13	X
UC 3-4	Péda blanche "préparation des certifications"	SABLE	FFV	14	02-avr	13h30	04-avr	12h30	3	16		16		X
UC 3-4	DNE2 M11 VB assis 2 Entraîneur	Stage commun VICHY	FFV	15	16-avr	13h30	19-avr	13h00	4	20		20	Présentiel 14	X
UC 3-4	Péda blanche "préparation des certifications"	SABLE/MONTPELLIER	FFV	20	12-mai	13h30	14-mai	12h30	3	18		18	Présentiel 15	X
UC 3-4	Prépa oral Rapport Saison et Form de form	Stage commun NANTES	FFVolley	22	26-mai	13h30	28-mai	12h30	1	7		7	Présentiel 16	X
UC 1-2	Projet préparation oraux "passages oraux blancs"	Stage commun NANTES	CREPS	22	26-mai	13h30	28-mai	12h30	1	7		7		X
UC 1-2	Suivi individualisé	/	CREPS		ANNUEL					8		8		X
UC 3-4	Suivi individualisé globalisé	/	FFV		ANNUEL						9	9		X
	Certif UC 1-2 & 3-4	NANTES	FFV		10-juin		13-juin					0		
	Rattrapage UC 1-2 & 3-4	NANTES	FFV		23-juin		26-juin					0		

TOTAUX
ALLEGEMENT

83	364	192	556
			144



Fiche de poste : gestion du temps de travail et du temps de formation



Outils de gestion du temps de travail

Outil de gestion annuelle du temps de travail: permet de planifier les périodes de charges en lien avec les temps de formation

Missions	Indices		Total heures	%ETP	
	Nbres	Hres	Total	% temps travail	
FORMATION DEJEPS					
Formation UC 3&4		504	504	31,9%	504
Temp de formation UC 1&2		196	196	12,4%	196
	<i>Total temps de formation en centre</i>				700
Temps de déplacement vers lieu de formation	16	5	80	5,1%	80
	<i>Total temps de déplacement</i>				80
	<i>Total temps Formation + de déplacement</i>				780
					44%
					(a définir en fonction de l'éloignement)
					5%
					49%
Projet UC 1 et UC 2 alternance (Projet)					
Diagnostic, analyse, propositions d'actions, validation bureau		91	91	5,8%	91
Mise en œuvre		80	80	5,1%	80
Formalisation de la certification finale		10	10	0,6%	10
	<i>Total temps alternance Projet</i>				181
					11%
FORMATION DE CADRES alternance					
Préparation supports, contenus (hors formation)		12	12	0,8%	12
Présence, encadrement, logistique		15	15	0,9%	15
Rédaction bilan et formalisation pour certification		4	4	0,3%	4
	<i>Total temps alternance Formation de cadres</i>				31
					2%
<i>Total Temps de formation + temps déplacement+ alternance UC1&2 + formation de cadres</i>					992
					63%
<i>Reste en temps de travail en structure</i>					590
					37%



Outils de gestion du temps de travail

Outil de gestion annuelle du temps de travail: permet de planifier les périodes de charges en lien avec les temps de formation

MISSIONS STRUCTURE

Entraînement équipe et accompagnement match/Coaching	Nbres	Hres	Total	% temps travail	
Entraînement hebdomadaire en gymnase (2 équipes)	32	8	256	16,2%	256
<i>(Nbre heures par semaine x 32 semaines)</i>					
Préparation des entraînements	32	4	128	8,1%	128
<i>(30mn par entraînement x 32 semaines)</i>					
Temps d'encadrement en match m13	12	3	36	2,3%	36
<i>(Moyenne de 3h30 par journée)</i>					
Temps d'encadrement Coupe de France m13	6	3,5	21	1,3%	21
<i>(Moyenne de 3h30 par journée)</i>					
Temps de déplacement coupe de France	6	6	36	2,3%	36
<i>(Moyenne de 6h00 par déplacement A/R)</i>					
Temps d'encadrement en match Dep masc	12	2	24	1,5%	24
<i>(Moyenne de 3h30 par journée)</i>					
Temps de déplacement equipe dep	6	2	12	0,8%	12
<i>(Moyenne de 1h00 par déplacement)</i>					
Stage Noël et Février diverses catégories	7	6	42	2,7%	42
<i>(Entraînement et préparation 6 heures par jour)</i>					
Total encadrement pédagogique					555

35%

AUTRES	Nbres	Hres	Total	% temps travail	
Communication réseaux sociaux	0	0,25	0	0,0%	0
Administratif club	26	2	52	3,3%	52
Total autres mission					52

3%



Outils de gestion du temps de travail

Outil de gestion annuelle du temps de travail: permet de planifier les périodes de charges en lien avec les temps de formation

SYNTHESE

Action	Temps (heures)	%
FORMATION DEJEPS	700,0	44%
Temps de déplacement vers l'organisme de formation	80,0	5%
Projet UC 1 et UC 2 alternance (Projet)	181,0	11%
FORMATION DES CADRES certification	31,0	2%
Entraînement équipe et accompagnement match/Coaching	555,0	35%
Administratif	52,0	3%
Total temps de travail	1599	101%
Temps total légal de travail sur 12 mois	1582	100%
Reste à travailler	-17,00	-1,07%
Heures supplémentaires	17,00	





FFvolley

L'apprentissage

Conditions pour pouvoir être apprenti

Âge maximum

L'apprenti doit être âgé au **maximum de 29 ans révolus** (30 ans moins 1 jour).

Dérogations à l'âge maximum

- Apprenti reconnu [travailleur handicapé](#)
- Apprenti envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme
- Apprenti inscrit en tant que sportif de haut niveau
- Apprenti n'ayant pas obtenu son diplôme et concluant un nouveau contrat avec un autre employeur pour se présenter de nouveau à l'examen



Le contrat de travail d'un apprenti

L'apprenti signe un contrat de travail à temps complet au sein d'une entreprise (club, comité, ...)

Le temps de formation est compris dans le temps de travail au même titre que celui réalisé dans l'entreprise.

L'apprenti bénéficie des mêmes avantages que les autres employés de la structure (tickets repas, ...)



Rémunération minimum d'un apprenti

Coût net employeur par mois d'un apprenti (12 mois)

Aide unique au recrutement d'un apprenti : 5000 € en 2025

Au 01/11/2024, montant du SMIC: 1 801,80 €

Rémunération de l'apprenti par mois la 1^{re} année

Avant 18 ans

27% du SMIC

486,00 €

18-20 ans

43% du SMIC

775,00 €

21-25 ans

53% du SMIC *

955,00 €

Pour un alternant de plus de 25 ans :

salaire + charges : 1801,80 aide unique – 416,66 reste à charge **1385,14 €**



FFvolley

www.ffvolley.org